PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19 : LES GRANDS RASSEMBLEMENTS LIMITES A 1000 PERSONNE EN LOIRE-ATLANTIQUE

Nantes, le 12 octobre 2020

La Loire-Atlantique est placée en zone de circulation active (ZCA), ce qui signifie que le virus continue d'y circuler de plus en plus activement. Dans ce contexte, Didier Martin, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique, a décidé, sur proposition de l'Agence régionale de santé (ARS), de prolonger les mesures actuellement en vigueur dans le département. À partir de demain, les grands rassemblements seront également limités à 1000 personnes. Cette nouvelle mesure sera applicable à partir de demain, en anticipation du prochain passage de la Loire-Atlantique ou de la Métropole de Nantes en « vigilance renforcée ».

Le port du masque obligatoire maintenu jusqu'au 3 novembre 2020 dans l'espace public des communes concernées

Au regard de la situation sanitaire dans le département, et en l'absence d'une amélioration significative de celle-ci, le préfet a décidé de prolonger les mesures de lutte contre l'épidémie :

- L'arrêté du 1er octobre 2020, portant extension du port du masque obligatoire dans l'espace public pour les personnes de onze ans et plus sur le territoire de 27 communes de la Loire-Atlantique est prolongé jusqu'au 3 novembre 2020.
- L'arrêté du 28 septembre 2020 portant interdiction des rassemblements festifs et familiaux de plus de 30 personnes dans les établissements recevant du public de type salle des fêtes ou chapiteaux est également prolongé jusqu'au 3 novembre 2020.

« Les mesures prises depuis la mi-août n'ont pas encore montré de résultats encourageants dans le département » a précisé le préfet Didier Martin, « *il est nécessaire de prolonger ces mesures dans le temps afin de lutter contre l'épidémie ».*

Les rassemblements de plus de 1000 personnes interdits dans le département

Avec le prolongement des mesures de lutte contre l'épidémie, le préfet a également pris la décision d'abaisser la jauge des grands rassemblements pour un événement à 1000 personnes contre 5000 jusqu'à aujourd'hui. Cette mesure entrera en vigueur à partir du mardi 13 octobre 2020 et sera appliquée à minima jusqu'au 3 novembre prochain, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

« J'ai décidé de prendre cette mesure complémentaire parce que la situation sanitaire en Loire-Atlantique reste préoccupante » a indiqué le préfet de la Loire-Atlantique *« même si je ne réglemente pas l'espace privé, j'en appelle à la responsabilité de tous pour freiner l'épidémie en restant vigilant dans le cercle familial, amical ou encore professionnel ».* Pour rappel, le secteur de l'événementiel touché par cette nouvelle mesure peut bénéficier de mesures de soutien afin de maintenir l'activité.

L'ensemble de ces mesures ont été prises en concertation avec les collectivités territoriales, notamment avec Nantes Métropole dans le cadre du plan métropolitain dédié, et en anticipation du prochain passage de la Loire-Atlantique en « vigilance renforcée ».

Préfecture de Loire-Atlantique
Service régional de la communication interministérielle

02 40 41 20 91
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

6 quai Ceineray – BP 33515
44035 Nantes